

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022
CONVOCATION DU 07 MARS 2022**

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Mme TISON Séverine demande si les nichoirs sont installés. M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme DEGRAVE informe que les livres retirés des collections de la bibliothèque municipale ont été donnés à Récup'Aire.

Mme TISON demande si de nouvelles absences liées au COVID ont été constatées après la fin du dispositif de report des repas de cantine. M. le Maire répond par la négative.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) AVIS SUR LA DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LINGHEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'exploitation par la société NOUVERGIE d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de LINGHEM.

M. le Maire précise que ce projet est porté par la même société que le projet d'ESTREE-BLANCHE. Il ajoute que notre dossier passe en mars au tribunal, celui de Blessy est déjà passé et a été accepté.

M. le Maire demande l'avis au conseil municipal quant à ce projet :

CONTRE : 6 ABSTENTION : 5 POUR : 4

III) AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS :

Mme DEGRAVE présente le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) élaboré par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane en concertation avec les élus, les acteurs locaux du logement social et les communes. Ce plan détermine principalement :

- Les modalités d'information du demandeur de logement social sur le territoire (organisation de guichets d'information et d'enregistrement)
- L'exploitation d'un dispositif de partage de la demande de logement (application Système National d'Enregistrement)
- Le classement des demandeurs en fonction de critères objectifs selon la situation du ménage. Cette cotation est une aide à la décision pour les membres de la Commission d'attribution de Logement qui se réunit une fois par mois et retenir le profil le mieux adapté. Pour ce faire 32 critères spécifiques au territoire ont été retenus : obligatoires, facultatifs, priorités locales. A chaque critère a été attribué un nombre de points.

M. le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal.

POUR : 15 UNANIMITE

IV) AVIS SUR LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER RELATIVE AUX MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS IMMOBILIERS DES ZAE COMMUNALES DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRe :

En l'absence de précisions sur les modalités financières du transfert demandées à la CABBALR, M. le Maire explique que ce point est reporté au prochain conseil municipal.

V) PARTICIPATION FINANCIERE AU COMITE DE GESTION DES LIVRES ET DES FOURNITURES SCOLAIRES DU LYCEE ANATOLE FRANCE DE LILLERS :

M. le Maire propose de reconduire la participation de la commune .

POUR : 15 UNANIMITE

VI) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **L'APE D'ESTREE-BLANCHE** : M. le Maire rappelle la création d'une association de parents d'élèves, il fait part de leur demande de subvention pour financer les actions prévues cette année.

POUR : 15 UNANIMITE

- **L'APEI Arrondissement de Béthune** : CONTRE : 15 UNANIMITE
- **Le père BOLA pour La communauté Famille Heureuse de l'Archidiocèse** : Monsieur le Maire explique que le Père BOLA avait sollicité la salle polyvalente pour une manifestation en faveur de l'association. A cause de la crise sanitaire celle-ci n'a pas pu avoir lieu. M. le Maire propose de ne pas donner de subvention mais de mettre à disposition gratuitement la salle s'il souhaitait organiser à nouveau une manifestation. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **L'AFM Téléthon** : M. le Maire propose d'attendre de savoir si des manifestations en faveur du Téléthon vont être organisées par le comité d'animation pour se positionner sur l'octroi d'une subvention.
- **Le secours catholique** : CONTRE : 15 UNANIMITE
- **ADMR de LESTREM** : CONTRE : 15 UNANIMITE
- **ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE DU PAS DE CALAIS** : CONTRE : 15 UNANIMITE
- **ASSOCIATION REGIONALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS** : CONTRE : 15 UNANIMITE

VII) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Une Subvention est accordée aux associations suivantes :

- Amicale des donneurs de sang
- Amicale St Hubert
- Le Souvenir Français
- La Renaissance
- L'entente fléchinoise
- D.D.E.N.
- Le club musical
- Le comité d'animation
- A.D.E.P. Aire/la Lys
- Coopérative scolaire école de la Lacquette
- Ecole de musique
- La plume d'Or
- Autres Organismes
- CCAS

VIII) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

M. le Maire présente les prévisions budgétaires en investissement pour cette année :

Eclairage public	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION
PANNEAUX ROUTIERS DE SECURITE (voisins vigilants)	21578	MATERIEL DE VOIRIE
ACHAT TERRAIN	2111	ACHAT TERRAIN (CARTONNERIES DE QUIESTEDE)
MAIRIE (réfection bureau du Maire)	21311	HOTEL DE VILLE
MAIRIE (Pompe à chaleur)	2158	AUTRES ACHATS
RESTAURANT SCOLAIRE (réfection sol)	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS
RESTAURANT SCOLAIRE (Four)	2158	AUTRES ACHATS
INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION	21538	AUTRES RESEAUX
PARKING SALLE POLYVALENTE	2312	AMENAGEMENT PAYSAGER
LOGEMENT ECOLE PRIMAIRE (Pompe à chaleur)	2158	AUTRES ACHATS
OPERATIONS FINANCIERES	165	REMBOURSEMENT CAUTIONS LOCATIONS IMMEUBLES
OPERATIONS FINANCIERES	1641	EMPRUNTS EN EURO (CAPITAL)

Eclairage public :

Afin d'effectuer des économies, Monsieur le Maire souhaiterait passer l'éclairage public en led. La commune comporte 161 points lumineux répartis sur 7 armoires. M. le Maire explique que la FDE subventionnerait. M. AMMEUX demande si le montant de la subvention est acquise. M. le Maire répond que la brochure date de janvier 2022 mais que néanmoins il va se rapprocher de la FDE pour connaître les modalités. Une réunion de secteur avait été programmée mais celle-ci a été annulée. M. le Maire demande à l'assemblée leur accord de remplacer tous les points lumineux en led en une seule fois si et seulement si l'opération est subventionnable dans sa totalité par la FDE. Le conseil municipal émet un avis favorable. M. le maire précise que dans l'affirmative des crédits supplémentaires devront être ajoutés à l'opération.

Mme TISON demande s'il est prévu de refaire le préau endommagé par la tempête. M. le Maire répond par l'affirmative mais que c'est une dépense de fonctionnement.

IX) QUESTIONS DIVERSES :

- Maison rue de Théroutte :

Mme DEGRAVE fait part que nous avons eu retour de la notaire concernant la demande aux services des hypothèques. La maison appartient toujours au couple. Un mail a été de nouveau envoyé à M. POLLERT suite à la non réponse au 1^{er} mail. Ce dernier s'est manifesté. Sa réponse a été transmise au Notaire. En parallèle Mme DEGRAVE va saisir les services juridiques du département afin d'aider la commune à trouver une solution à la situation de cet immeuble.

- Mme DUFOUR fait part de la dégradation de la maison de M. MOREL. Mme DEGRAVE répond que la succession est en cours

- M. le Maire fait part de la dégradation de plusieurs tombes suite au passage de la tempête Eunice. Des investigations sont en cours pour essayer de retrouver des descendants.

- Le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune a été signé en sous-préfecture.

- Le devis pour le feu d'artifice du 14 juillet est validé

- L'opération nettoyons la nature sur Estrée-Blanche aura lieu le dimanche 20 mars. Rendez-vous à 9 h sur le parking de la mairie.

- Mme RIVELON fait part de son mécontentement concernant le peu de monde présent au concert organisé à l'église par la CABBALR. Cependant elle souligne un problème de communication.

- Concernant la communication, M. le Maire émet l'idée d'installer un panneau d'information numérique. Des devis vont être demandés.
- M. le Maire informe l'assemblée que la signature de la vente du lot n°4 est programmée. Concernant le lot n°3 la vente est en attente, le permis de construire n'a pas été accordé.
- M. le Maire demande à M. AMMEUX s'il a bénéficié de nichoirs par la CABBALR
- M. le Maire fait un point sur la mutualisation des services. La convention prend fin en décembre 2023 mais pourrait s'achever par anticipation fin 2022. M. le Maire est favorable à un regroupement de 4-5 communes pour mutualiser quelques services comme l'éclairage public, les espaces verts...
- Mme DUFOUR demande si la commune peut agir pour faire cesser l'amas de voitures à côté de la boulangerie. M. le Maire répond que malheureusement non, le procureur avait été saisi. Il a été répondu que ce n'était pas interdit. Mme DUFOUR répond que le terrain n'est pas clôturé, si un accident arrive il en sera responsable.
- M. AMMEUX fait remarquer que suite à son déplacement, la chicane n'est plus très efficace. M. le Maire répond qu'il en a conscience mais qu'il attend que la maison soit construite pour remonter la chicane du bas.
- Mme DUFOUR demande quand sera installé le ralentisseur ou la chicane rue de Fléchinelle car la vitesse des automobilistes est vraiment excessive. M. le Maire répond que ce n'est pas prévu cette année.
- Mme RIVELON demande à M. le Maire s'il est allé voir Mme MATTON, un arbre est tombé dans la rivière. M. le Maire répond qu'il doit y aller.
- M. le Maire remercie les élus et les bénévoles qui sont intervenus lors de la chute de l'arbre rue de Théroouanne.
- Collecte pour l'Ukraine : Mme DEGRAVE fait part de la possibilité de faire des dons soit en espèce soit en chèque à l'ordre d'ESL.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.